

# NOTE AU PUBLIC

SÉANCE DE QUESTIONS D'ACTUALITÉ AU GOUVERNEMENT

## Trois heures de vérités face aux élus du Peuple





**Le Premier ministre Ousmane SONKO et plusieurs membres du Gouvernement ont fait face aux députés, vendredi 28 novembre 2025, à l'Assemblée nationale. Durant plus de trois tours d'horloge, ils ont répondu aux différentes questions des représentants du Peuple touchant diverses thématiques : l'économie, les infrastructures, l'énergie, le budget, la dette, la fiscalité, la reddition des comptes, l'enseignement supérieur, la souveraineté, la campagne agricole, la diplomatie, etc.**

# MONSIEUR OUSMANE SONKO, PREMIER MINISTRE

## LA QUESTION DE LA DETTE

“

Une dette contractée à l'insu de l'Assemblée nationale et en dehors du cadrage budgétaire relève d'une trahison au Peuple sénégalais. La procédure n'a pas été respectée. Le travail n'est pas encore terminé. Il faut que la dette bancaire intérieure et toute la dette soient clarifiées, ligne par ligne. Il y a aussi des comptes par lesquels une partie importante de la dette a transité, sans respecter les procédures. Plus de 1 300 milliards FCFA ont été retracés dans un de ces comptes entre 2019 et 2024, sans aucune surveillance. »



## LE PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« Le Plan de Redressement économique et social est une réponse à la situation actuelle du pays. Nous avons pratiquement eu un accord avec le FMI sur les discussions. Nous avons réussi à lever leurs doutes sur nos capacités à ramener le déficit à des proportions raisonnables, sur les projections de croissance, etc. Le seul point qui reste, c'est le financement. Nous y travaillons. Nous cherchons des solutions larges. Le voyage que j'ai effectué ces derniers jours avec le ministre des Finances s'inscrit dans ce cadre. Nous, nous avons toujours cru que les solutions doivent, d'abord, être endogènes. C'est ce qui explique la mise en place du Plan de

redressement économique et social. L'un de ses objectifs, c'est de faire en sorte que la plus grande partie du financement de notre économie vienne de ressources endogènes. C'est pour cette raison que les **790 milliards FCFA** dégagés pour le PRES financent des projets structurants pour notre pays : le Réseau gazier du Sénégal (**50 milliards FCFA**), Air Sénégal (**66 milliards FCFA**), SONACOS (**50 milliards FCFA**), le second pont de Ziguinchor (**50 milliards FCFA**), le Grand transfert d'eau (**50 milliards**), les Agropoles du Sud (**50 milliards FCFA**) et du Centre (**60 milliards FCFA**), etc. »

## LA FISCALITÉ

« Le financement d'un État vient en grande partie des contributions intérieures. Nous appartenons à l'une des zones avec le plus faible taux de pression fiscale. Les pays développés exercent une pression fiscale plus importante. Si on veut construire ce pays, nous avons deux choix : soit continuer

à maquiller et à s'endetter, ou alors nous dire qu'il y a des choses que nous pouvons faire nous-mêmes. Nous n'avons taxé ni le riz, ni l'électricité, encore moins l'huile. Nous avons ciblé des dépenses non essentielles. Cela traduit une forte compréhension de la situation des Sénégalais dans la manière de taxer. »

## REDUCTION DU TRAIN DE VIE DE L'ÉTAT

« Des efforts importants ont été consentis pour réduire le train de vie de l'État. Rien que dans l'arbitrage budgétaire de cette année (2026), plus de 280 milliards FCFA

ont été économisés. Des économies possibles grâce à la réduction des séminaires, des voyages à l'étranger, etc. Cela nous a permis de dégager des marges budgétaires. »

## LES IMPACTS DU PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« Sur les 790 milliards FCFA alloués au PRES, 499 milliards sont destinés au financement des projets. Le reste est dédié à la consolidation budgétaire. La contribution du Plan de Redressement économique et social au PIB est estimée à 229 milliards FCFA, représentant 1,6 point de croissance supplémentaire. Le PRES va contribuer à la réduction nette du déficit public de 2,1 points de pourcentage

pour nous rapprocher des critères de convergence de l'UEMOA. Grâce au Plan de Redressement économique et social, les recettes fiscales nettes supplémentaires s'élèvent à 392,6 milliards FCFA. L'épargne publique nette passe d'un déficit de 566 à 196 milliards FCFA et la dette publique en pourcentage du PIB connaît une amélioration significative. »

## LES IMPACTS SECTORIELS DU PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« Impacts sectoriels du Plan de Redressement économique et social :

- ▶ **Construction** : +510 milliards FCFA, soit 7%
- ▶ **Industrie** : 222 milliards FCFA
- ▶ **Énergie** : 133 milliards FCFA
- ▶ **Télécommunications** : 63 milliards FCFA
- ▶ **Transports** : 50 milliards FCFA
- ▶ **Agriculture** : 42 milliards FCFA »

## LA RÉFORME DES INSTITUTIONS

« Le Président de la République avait initié un dialogue politique. Après avoir reçu le rapport, il a mis en place un Comité chargé de traduire en mesures concrètes les recommandations. Ces travaux ont été bouclés et remis au Président. Peut-être dans les prochains jours, il prendra les mesures qu'il jugera utiles. »

## LA REDDITION DES COMPTES

« Les dossiers doivent être traités avec rigueur et sérieux. Avant d'accuser une personne, il faut d'abord mener un travail sérieux. Nous ne sommes pas dans la précipitation. Le temps de l'instruction doit être respecté. Mais cette rigueur exigée dans le traitement des dossiers n'exclut pas la célérité. La Justice doit consentir

davantage d'efforts pour allier ces deux principes : rigueur et célérité. En tant qu'Exécutif, nous n'allons pas nous immiscer dans la gestion des dossiers judiciaires. Mais, nous avons l'obligation de veiller au bon fonctionnement du service public de la Justice. Nous n'allons pas dire aux juges ce qu'ils doivent faire. »

## PRÉCISIONS SUR LE RAPPORT DE L'IGE TRANSMIS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« L'Inspection générale d'État est logée à la Présidence. C'est le Président qui lui donne son ordre de mission qui définit celle-ci. Après avoir établi son rapport définitif, elle rencontre le Président pour lui soumettre ses propositions. Durant toute cette période, les compétences du Président sont très étendues. Le décret n°2007-809 du 18 juin 2007 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Inspection générale d'État dispose que le Président est le seul, habilité à approuver ou à désapprouver une proposition. Mais après approbation, le Président est dessaisi du rapport. Et là, le décret dit que l'exemplaire numéro 1 est destiné au Président et

l'exemplaire numéro 2 au Premier ministre qui en assure l'exécution. C'est ce qui justifie le Bureau de suivi institué à la Primature et dirigé par un Inspecteur général d'État. Le décret dit que c'est le Premier ministre qui saisit les ministres et la Cour des comptes pour les mesures devant être portées devant la chambre de discipline budgétaire. C'est ça, la réglementation. Et, depuis notre arrivée, aucun rapport n'a traîné à la Primature. Les rapports sur les Certificats nominatifs d'obligations (CNO), sur la Caisse de dépôts et consignations (CDC), sur le Fonds d'entretien routier autonome (FERA), etc. sont venus et ils ont été, tous, transférés.

## PRÉCISION RELATIVE AU RAPPORT SUR LE CESE

« Le rapport sur le Conseil économique, social et environnemental a été établi par le régime précédent. L'ancien Président a approuvé toutes les recommandations, sauf celle sur la suppression du « Président d'honneur et de ses avantages ». L'ancien Premier ministre [Amadou BA] avait commencé l'exécution du rapport. Les correspondances sont

datées du 3 juillet 2023. Moi, je crois en la continuité de l'État. C'est pourquoi, quand je suis arrivé, j'ai fait tout ce que je devais faire sur ce dossier. Je ne sais pas qui est coupable et qui ne l'est pas. Les personnes habilitées le diront. Mon obligation était de transmettre le rapport et je l'ai fait. »

## LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS

« Nous avons toujours dénoncé la manière dont nos ressources étaient gérées. Depuis le début des renégociations, le niveau de surfacturation découvert dans les infrastructures, en moyenne, est de 17%. Le montant total de la commande publique sur les infrastructures est de 1859 milliards FCFA en 2023 et 1354 milliards en 2024. Rien que pour ces deux

années, la surfacturation est estimée à environ 546 milliards FCFA. Dans le domaine des ressources naturelles, nous avons commencé par les cimenteries et nous avons découvert des choses énormes. Et c'est valable pour tous les autres secteurs. Le premier combat qu'il faut gagner, c'est le combat de la bonne gouvernance. »

## LA SITUATION EN GUINÉE-BISSAU

« Cette situation relève des prérogatives du Président de la République. Le Gouvernement a sorti un communiqué hier [jeudi 27 novembre 2025]. La CEDEAO a aussi produit un communiqué sur la situation. »

## LES MESURES SOCIALES

« Malgré le contexte extrêmement difficile, nous avons fait l'option d'orienter le maximum de dépenses vers le social. Nous avons fait beaucoup de renonciations pour soulager les Sénégalais. Les études qui ont été faites démontrent que les investissements consentis dans le Plan de redressement sont plus importants en termes de retombées économiques et sociales, mais aussi de réduction de la pauvreté. Rien que sur 2026,

les effets calculés, c'est environ 150 000 Sénégalais qu'on sortirait de l'extrême pauvreté. Des mesures sociales importantes ont été prises dans le cadre du PRES : le nombre de structures sanitaires qu'on doit conduire, le nombre de structures scolaires, les efforts consentis pour la réduction du coût de la vie, etc. Malgré la conjoncture, des mesures de baisse ont été prises. Et il y en aura d'autres.

## RELATIONS AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Sur le contexte politique, je voudrais rassurer tout le monde. Effectivement, il y a eu un avant, pendant et après le 8 novembre 2025. Et c'était inédit ! Il y avait un certain nombre d'actes à poser pour clarifier les choses. Il y avait un besoin de clarification et Dieu merci, tout est maintenant clair ! Il n'y a pas de problèmes insurmontables. Tout se passe bien entre le Président de la République et moi. Nous continuons à nous voir, à nous fréquenter et à échanger. Je ne travaille pas pour le Président Bassirou Diomaye FAYE, je travaille pour le Sénégal. Seulement, il se trouve que cette mission, je la remplis sous l'autorité du Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE. Etant donné que le travail que nous faisons sera comptabilisé dans le bilan du Président, je ne ménagerai aucun effort pour la réussite de son mandat. C'est pourquoi, aucun contexte politique ne saurait compromettre nos responsabilités quotidiennes dans nos missions étatiques à travers le Projet que nous avons promis aux Sénégalais. Au niveau étatique, tout se passe bien et nous sommes aujourd'hui plus que jamais déterminé et engagé à mener à bien notre mission. Au plan politique, chacun peut avoir sa propre vision et sa conduite des choses. »

## « NOUS AVONS UNE ARMÉE RÉPUBLICAINE AU-DESSUS DES VELLÉITÉS POLITIQUES ET CAPABLE DE SÉCURISER LE TERRITOIRE NATIONAL »



« Au cours de notre dernier voyage à Dubaï, le ministre des Finances et du Budget y était, un de nos interlocuteurs nous a interpellés sur les risques de voir le Sénégal connaître l'instabilité politique et l'insécurité qui règnent dans la sous-région ouest africaine. Nous l'avons rassuré et la principale garantie que nous

lui avons donnée, c'est la qualité de notre Armée. Nous avons des Forces armées très professionnelles, très républicaines, au-dessus des velléités politiques et capables, avec toutes les Forces de défense, de sécuriser le territoire national. »

## **REFORMES INSTITUTIONNELLES, POLITIQUES ET REFONDATION ÉCONOMIQUE ET PATRIOTIQUE**

« Ce mandat est celui des réformes institutionnelles et politiques, de la refondation patriotique avec des options économiques claires. Nous, dirigeants, devons être irréprochables. Les deniers publics sont sacrés. Ils n'appartiennent pas aux mains baladeuses et aux esprits malveillants. Il faut qu'on en arrive à une orthodoxie dans la gestion des

finances publiques. Les options économiques que nous avons sont différentes de celles que nous avons trouvées sur place. Les débats polémiques et de politique politique ne nous mènent à rien. Il nous faut des débats d'orientation économiques sur des secteurs stratégiques et majeurs. »

## **CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LA REDDITION DES COMPTES**

« Aujourd'hui, les approches ont changé dans la reddition des comptes : nous irons jusqu'au bout et ce n'est ni de la méchanceté encore moins de la chasse aux sorcières. La justice ira jusqu'à son terme et sera rendue de la façon la plus impartiale. Personne ne sera protégé. Ceux qui n'ont rien à se reprocher peuvent dormir tranquillement. »

## **OPÉRATION DE DÉSENCOMBREMENT**

« Sur les opérations de désencombrement, il ne s'agit pas de répression mais d'une instauration de la discipline dans l'occupation des voies et espaces publics. Il ne s'agit pas seulement des marchands ambulants, il y a également les mendiants. »

## **DE L'EXTRADITION ET DU PRINCIPE DE LA SOUVERAINETÉ...**

« Sur la souveraineté, je réaffirme ma position l'importance de ce principe : je suis pour la réciprocité. Nous sommes en train de faire un travail dans ce sens en ce qui concerne les visas. Et, ce sera la même chose sur la

question de l'extradition. Que tout pays qui refusera de nous rendre un fugitif se le tienne pour dit : nous refuserons d'extrader ses ressortissants quand il en fera la demande. »

# LES RÉPONSES DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET, M. CHEIKH DIBA

## DISCUSSIONS AVEC LE FMI

“ Les discussions avec le Fonds se passent très bien. Si on se rappelle de l'enchaînement des événements (26 septembre 2024, publication de l'audit du rapport de l'Inspection général des Finances ; 12 février 2025, certification du rapport de l'IGF par la Cours des Comptes), c'est à partir de ce moment qu'on peut parler de négociations, de discussions avec le Fonds monétaire sur la situation



économique et financière du Sénégal. Cette phase a été matérialisée par une lettre que nous avons adressée au DG du Fonds le 28 février avec une matrice de mesures de réformes pour acter les écarts que nous avons constatés dans la publication des informations antérieurement, dans le cadre du programme que nous avions avec le FMI. Depuis lors, les discussions sont en cours. Mais il faut le dire : on est passé de 74% de taux d'endettement, 5,4% en moyenne sur la période, à un taux d'endettement de 119%, avec un déficit budgétaire à fin décembre 2024 de 13,4%.

Donc, c'est en constatant l'écart qui existe entre les données que vous comprendrez réellement pourquoi le FMI, sur le dossier du Sénégal, veut y aller avec assurance et sûreté afin que, si nous parvenons à dépasser cette situation, on ne puisse plus revenir pour parler de « misreporting », c'est-à-dire écart dans la communication des données.

A partir de février, nous avons fait un inventaire sur la dette. Parce qu'un audit porte sur des échantillons. Maintenant, en constatant un problème sur les échantillons choisis, il faut remettre tout sur la table, procéder à un inventaire qui te permettra d'avoir la situation exacte des statistiques de nos finances publiques. Voilà pourquoi vous entendez parler du rapport Mazars. Donc tout ce travail qui a été fait (IGF, Cours des Comptes, Mazars) est un travail complémentaire. Mazars est venu boucler le travail en nous donnant la situation exacte sur la dette publique et sur la situation des finances publiques de manière générale. Dans le cadre de la discussion avec le Fonds, il fallait faire la réconciliation des données, s'accorder exactement sur les chiffres : c'est ce que nous avons fait. Et il y a une date importante dans le processus des discussions, c'est le 3 octobre 2025 où un Conseil d'Administration informel du FMI s'est tenu sous la présidence de la Directrice générale.

A l'occasion de ce Conseil informel, le FMI a implicitement accordé une dérogation au Sénégal, c'est-à-dire qu'il ne va pas demander le remboursement de la dette contractée, et à donner autorisation aux équipes du

Fonds et du Sénégal de pouvoir commencer les discussions sur un nouveau programme. Ces discussions ont été démarrées au mois d'octobre passé. Elles continuent et elles se passent très bien, dans un cadre serein. »

## VIABILITÉ DE LA DETTE

« Analyser la viabilité de la dette consiste à mesurer la capacité de remboursement de la dette. Les discussions prouvent que la situation de la dette du Sénégal est préoccupante au regard des statistiques (119%) et sur la base des critères de solvabilité et de liquidité. Sur les critères de solvabilité, le Sénégal ne pose pas fondamentalement de problème. Mais sur les critères de liquidité, nous sommes à 6 000 milliards FCFA, en moyenne. En tenant compte du déficit budgétaire, du remboursement du capital et des autres opérations de trésorerie, on constate que c'est un montant élevé. Le FMI considère que, ce financement, nous ne sommes pas en mesure de l'assurer

d'année en année sur l'horizon d'analyse de viabilité de la dette. Mais nous estimons que c'est possible. En 2025, le besoin était de 5700 milliards. Dans le cadre du déroulement du Plan de Redressement économique et social, nous le faisons de la façon la plus sereine. Cependant, il faut tenir compte d'une donnée sur la situation de notre dette : le Sénégal a été souvent dégradé par les Agences de notation. Et nous estimons que c'est à travers cette situation difficile qu'il nous faut trouver au très fond de nous les solutions à cette problématique. Et ce que nous sommes en train de faire. »

## PROCESSUS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE

« Le Sénégal a présenté au Fonds une stratégie de gestion active de la dette. C'est-à-dire, sur la base de la dette de 6 000 milliards, nous avons des opérations qui nous permettrons, sur la base du pic de remboursement, d'identifier toutes les souches problématiques, de proposer un refinancement. Quand on remplace certaines dettes par des conditions plus acceptables, une maturité plus longue, on parviendra à dégager de l'espace budgétaire. Nous l'avons déjà fait en 2025 sur la dette bancaire locale. Cela nous a permis de traiter 585 milliards adossés aux Appels publics à l'Épargne (APE). Nous allons vers un quatrième APE qui nous permettra

d'arriver, dans le processus de gestion active de la dette, à dégager une marge budgétaire de plus de 500 milliards de francs, rien que sur 2025. Donc si nous disons que nous pouvons le rééditer sur la dette bancaire et sur la dette extérieure, c'est parce que nous pouvons le faire. A ce jour, nous avons identifié toutes les souches de la dette qui vont poser problèmes dans l'horizon de l'AVD. Et les opérations sont bien identifiées. »

Nous vous donnons une assurance : les négociations avec le Fmi se passent très bien. La problématique de la dette est là, mais nous allons la gérer, et nous sommes sur la voie. »

# ABDOURAHMANE SARR, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

## LE RÔLE DU FMI

“ Le Fonds monétaire international est un prêteur en dernier ressort. Il fait la surveillance économique de tous les pays du monde. Les États-Unis, le Canada, la France, tout le monde y passe. Lorsque vous allez chez ce prêteur en dernier ressort, la première question qu'il va vous demander, c'est la raison pour laquelle vous avez un gap de financement que vous n'arrivez pas à couvrir vous-mêmes. C'est à ce moment-là que les négociations commencent. »



## LA DETTE PUBLIQUE

« Le débat qui consiste à dire que la dette des entreprises publiques a été ajoutée à la dette de l'État central n'est pas vrai. Les 119% du PIB constituent la dette de l'État central. Il fallait qu'on établisse le niveau de la dette. Avant de démarrer un nouveau programme avec un bailleur, il faut d'abord que vous

vous entendiez sur le niveau de la dette et la façon de la régler. Je dois aussi préciser que la dette d'un État, on ne la paie pas. Si elle arrive à échéance, on la renouvelle. On la refinane. Et ceux qui doivent refinancer votre dette doivent avoir confiance en votre politique. »

# MOUHAMADOU BAMBA CISSÉ, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

“ L'impact des encombrements est néfaste pour l'économie du pays »



« Sur la question de la réorganisation de l'espace public que certains appellent « déguerpissement », il convient de rappeler qu'en tant que député, il serait bon, de temps en temps, que nous puissions nous imprégner des textes nous-mêmes. Ceux qui défendent certaines activités doivent se référer d'abord aux lois qu'ils votent. Parce qu'on ne peut pas fustiger l'application d'une loi que nous avons nous-mêmes votée. Il y a la loi 67-50 du 20 novembre 1967 qui réglemente les activités qui s'exercent sur la voie publique. Elle interdit l'implantation des tables de commerce sur les trottoirs en empêchant la libre circulation. Il y a aussi une loi qui interdit l'exercice d'une activité marchande sur la voie publique. Elle prévoit une peine allant jusqu'à 2 ans de prison ferme.

L'ordre et la discipline sont les fondements de tout progrès dans un pays. Le premier levier du développement, ce sont la discipline

et le civisme. C'est pourquoi nous assumons ces opérations de réorganisation de l'espace public et comptons les poursuivre. Avant de commencer, nous avions pris le soin d'identifier toutes les zones encombrées sur la base d'une circulaire adressée à tous les gouverneurs. Toutefois, l'objectif n'est pas d'interdire des activités commerciales. Car on peut bien exercer de telles activités dans l'ordre. L'impact des encombres est néfaste pour l'économie. À Colobane, par exemple, où il y a deux voies, les bouchons s'étalent sur des kilomètres. Cette situation est causée par les étals de marchandises sur la chaussée à l'entrée de ce quartier. Même sur le plan environnemental, les embouteillages ont un impact néfaste sur l'économie par la consommation excessive de carburant des voitures au ralenti. En 2023, un rapport a montré que sur ce plan, les bouchons coûtent 902 milliards à l'État du Sénégal. »

## **CHEIKH TIDIANE DIEYE, MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**« Un projet de 11 milliards a été lancé à Touba dans le cadre de la lutte contre les inondations »**



« Avant d'évoquer les difficultés rencontrées, il est important d'exposer les efforts consentis et les actions réalisées par le Gouvernement sur la problématique des inondations. À la suite d'un Conseil interministériel présidé par le Premier ministre, dès le 12 mai, et une concertation avec les gouverneurs et acteurs locaux, nous avons innové par la réalisation d'une cartographie des zones inondables. Ensuite nous sommes passés à la réalisation des ouvrages. Il s'agit de sept (7) nouveaux bassins de rétention répartis entre Kaolack, Kidira, Sangalkam, Bambilor. Nous avons aussi construit huit (8) digues de protection sur six (6) Km à Ziguinchor, Tanghory, Xalwaar. Quatorze (14) passerelles piétons et un canal de drainage à Kaolack de plus de 950 m ont pu être livrés. Au Fouta, à Kidira, d'autres nouveaux ouvrages ont été réalisés.

À Touba, nous avons non seulement poursuivi des travaux en berne mais aussi nous avons entamé de nouveaux. Le dernier rapport d'exécution budgétaire le confirme. Des difficultés demeurent dans des quartiers comme Kawsara et Fetto et ses environs. Toutefois, il y a les phénomènes extrêmes relatifs à la pluviométrie qui ont été des facteurs déterminants dans ces complications. Il y a également le cas des lotissements dans des zones non destinées à l'habitation.

Au moment où je parle, un projet de 11 milliards a été lancé à Touba dans le cadre de la lutte contre les inondations. Il y a quelques jours, nous avons aussi lancé un projet d'un coût de 7,5 milliards à Tivaouane. Il réglera cette problématique dans cette zone. C'est ainsi que nous comptons le faire dans toutes les localités concernées par les inondations ».

## **AMADOU BA, MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

**« C'est l'ancien régime qui est à l'origine des problèmes des travailleurs de l'Hôtel Radisson »**



« Il faut savoir d'où vient ce problème avant de situer les responsabilités. Dès le jour de ma prise de fonction, j'ai reçu ces travailleurs. Par la suite, nous avons reçu les propriétaires de l'Hôtel. C'est une situation dont l'actuel gouvernement n'est pas responsable. C'est un scandale. Tout est parti de sa réalisation par

le précédent Gouvernement. C'est comme si une personne construisait une maison à Dakar et confie sa gestion à une entreprise. Au lieu de payer la société, tu demandes à ce qu'elle te donne des commissions à travers le loyer encaissé.

C'est un contrat sur 15 ans entre l'État et une société turque. 90% des travailleurs sont des Sénégalaïs. Mais les clauses empêchent le Gouvernement d'intervenir en cas de problèmes. Même en cas de contentieux, les deux parties ne pourront le régler qu'au tribunal de Paris. C'est pourquoi, il faut lire les clauses avant de s'y prononcer. Il y est même mentionné que c'est l'entreprise qui

détermine les politiques de travail des employés. L'ancien régime est allé jusqu'à inclure le risque de changement de régime pour juste protéger le contrat. A notre niveau, on ne peut empêcher un privé de licencier. C'est le Code du travail qui le lui garantit. Ce qu'on peut faire c'est de sauvegarder les droits des salariés ».

## **DAOUDA NGOM, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

**« Sur l'année 2024, nous avons 193 mille étudiants dans le public dont 153 mille ont une bourse »**



« L'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont été placés au cœur de l'Agenda national de Transformation. Il a été instruit au ministre un accès équitable à un Enseignement supérieur de qualité dans un environnement propice à la réussite. Sur ce, le Premier ministre nous rappelle souvent qu'il a érigé, comme le salaire d'un fonctionnaire, la bourse d'un étudiant en priorité. Entre 2024 et 2025, les bourses sont passées de 84 milliards à 98 milliards de FCFA. Ce qui est un lourd fardeau pour l'État du Sénégal. Si on se compare d'ailleurs aux pays voisins, on voit que la Côte d'Ivoire est à 39 milliards. Cela veut dire que le Sénégal paie 2,5 fois plus que

ce pays en termes de bourses. Au Bénin, ils sont à 12 milliards. On paie 8,5 fois plus que ce pays aussi.

C'est un choix de l'État du Sénégal. Depuis des années, nous sommes l'un des rares pays où dès qu'un étudiant est inscrit à l'Université, il bénéficie d'une allocation de bourse. 77% des étudiants ont une bourse. Les 25 % ont une aide. Par exemple, sur l'année 2024, nous avons 193 mille étudiants dans le public. Les 153 mille ont une bourse. Cela veut dire que nous sommes en train de faire des prouesses dans le cadre des bourses.

Sur les manifestations à l'UCAD et à l'UGB, le 17 novembre, les étudiants ont effectivement décrété un mouvement de grève. Seulement, avant cette date, ils avaient eu une rencontre avec le Directeur des bourses. Ils n'étaient pas tombés d'accord sur certains points.

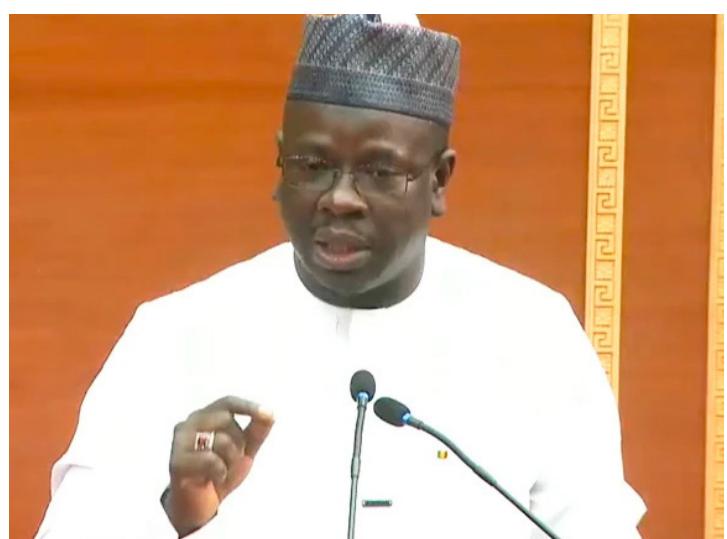
## **M. OLIVIER BOUCAL, MINISTRE DE FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DU SERVICE PUBLIC**

« Deux décrets ont été adoptés lors du dernier Conseil des ministres. Il s'agit du décret n°2006-392 du 27 avril 2006 complétant le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement et du décret modifiant le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'État. Ces deux décrets viennent apporter des corrections importantes. Des agents décisionnaires, qui sont des enseignants, pour des questions de lenteurs administratives, ont dépassé l'âge pour être fonctionnaire (35 ans). C'est pourquoi, les décrets ont été pris pour pouvoir les aligner avec leurs collègues fonctionnaires. »



## **BIRAME SOULEYE DIOP, MINISTRE DE L'ENERGIE**

**« La réduction du coût de l'électricité va entrer en ligne de compte le 1er janvier 2026 au plus tard »**



« Nous avons trouvé deux options par rapport à la réduction du coût de l'électricité. La première est d'ordre conjoncturel et la seconde est d'ordre structurel. Le Premier ministre a toujours soutenu que l'option structurelle consiste à l'utilisation de notre propre gaz. On l'a entamé par la conversion au gaz de nos Centrales, qui fonctionnaient sur la base du fuel. En attendant cela et l'installation du gazoduc, la solution conjoncturelle revient à ce que la SENELEC absorbe cela sans qu'il n'y ait un incident au niveau de la subvention.

Ainsi cette approche a eu un effet sur la première tranche de consommateurs. C'est-à-dire ceux qui consomment entre 100 à 150 KWh étaient facturés à 91,17 FCFA. La mesure étudiée a abouti à la proposition de le réduire à 82 FCFA soit une baisse de 10%. Donc le ménage qui était facturé à 91,17 FCFA par KWh peut maintenant l'avoir au tarif de 82 FCFA. Cette solution concerne les ménages à faible revenus et elle impacte 1 million 166 228 clients sociaux dont 266 000 sur l'ancien compteur et 889 361 sur le compteur Woyofal. Autrement dit, 85% des clients domestiques

petite puissance de la Senelec vont bénéficier de cette mesure.

Le Premier ministre avait aussi demandé à ce que cette mesure touche les professionnels de petite puissance comme les couturiers et les mécaniciens. Leur première tranche entre 0 et 50 Kwh était facturée 163,81 FCFA. Ils vont bénéficier d'une baisse de 147,43 soit aussi de 10% qui va impacter 5319 mille clients soit 89% des clients de professionnels de la basse tension. Pour l'effectivité de cette mesure, il fallait d'abord qu'on sécurise la démarche. Donc avant le 1er janvier 2026 au plus tard, cette mesure entrera en ligne de compte.

Nous sommes aussi en train de finaliser la baisse du prix des hydrocarbures. Comme le cas de l'électricité, nous travaillons également en relation avec le ministre des Finances pour éviter qu'il y ait un incident sur les subventions. Les travaux techniques sont terminés. Il reste simplement à boucler la dernière touche. Avant janvier, ces mesures-là seront définitives et constatées ».

## **DR ALPHA BA, SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGE DES COOPÉRATIVES ET DE L'ENCADREMENT PAYSAN**

**« Pour la campagne de commercialisation de l'arachide, un prix rémunérateur de 305 FCFA/Kg a été fixé »**



« Nous avions reçu comme instruction de relancer l’Agriculture. Parce que la majorité de notre population s’active dans ce secteur. Notre économie repose sur l’Agriculture et l’Élevage. Et nous y avons fait beaucoup de progrès. Le régime précédent injectait 100 milliards dans la campagne agricole. À notre premier Conseil interministériel consacré à la campagne de 2024, le Premier ministre avait pris la décision de hausser le budget à 120 milliards. En 2025, il demande à ce qu’on le hisse jusqu’à 130 milliards. Il y a aussi des mesures de transparence qui ont été prises. Ce qui a fait que les acteurs agricoles ont tous reçu leurs allocations en termes de semence et d’intrants qui jadis étaient partagés par personnes externes.

Pour la campagne de commercialisation de l’arachide, un prix rémunérateur de 305 FCFA le kilogramme a été fixé cette année.

Cette mesure est prise en concertation avec les huiliers et suivant leur besoin qui tourne autour de 300 mille tonnes. Une partie de la production est réservée à notre semence estimée à 70 mille tonnes. Des mesures ont été aussi prises sur l’exportation de l’arachide. Car une bonne partie de l’arachide subventionnée par l’État du Sénégal était commercialisée à l’étranger sans retour de devise. La quantité est estimée à 250 mille tonnes. Mais la campagne est maintenant encadrée de sorte que cet argent soit rapatrié pour bénéficier au pays. Pour la campagne de commercialisation du maïs, nous nous sommes aussi concertés avec les producteurs. L’année dernière, 5 mille tonnes avaient été sauvegardées. Cette année-ci, on veut 25 mille tonnes qui seront vendues aux meuniers. Nos estimations tournent autour de 20 milliards rien que pour ce sous-secteur. »



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
PRIMATURE

**BIC-GOUV**  
BUREAU D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**CONTACT PRESSE :**  
[contact@bic.gouv.sn](mailto:contact@bic.gouv.sn)